



Conseil Municipal du 09 avril 2024
Convoqué le 03 avril 2024

Présidé par Xavier BARTOSZEK, Maire
Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : M. Xavier BARTOSZEK - Mme Jessica TANCA - M. Jean-Claude DENIS - Mme Mirtille STIEVENARD - M. Noël POIGNARD - Mme Catherine LERICHE - M. Yves CONDEVAUX - Mme Anne-Marie DERUELLE - M. Jean DEBEVE - Mmes Marie-Thérèse VALIN - Léone TAISNE – M Yannick CAMBIER – Mme Cathy LEFEBVRE – M. David PARIS - Mme Virginie BUYSSENS - MM. Nicolas FACON - Jérémy DURAND – Mme Christelle CHARLON - MM. Thibaut HOËL - Michel MEURDESOF - Mme Martine MOROGE - M. Eric WALRAEVE - Mmes Christelle LUTAS - Isabelle CHANTREAU – M. Rémy FLEURY.

Excusés avec procuration : M. Bruno COTTON (proc. à Mme STIEVENARD) – Mmes Lydie FOUCAUT (proc. à Mme LEFEBVRE) – Mélanie DEILHES (proc. à M. CAMBIER) - MM. Anthony BRASSART (proc. à M. POIGNARD) - Gwenaël DHEE (proc. à M. DENIS) – Mme BENSMAINE Samia (proc. à Mme TANCA) - M. Nazim FLICI (proc. à M. FLEURY).

Excusée sans procuration : Mme Gisèle JACQUEMART.

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 heures.

Monsieur le Maire propose que **Monsieur Nicolas FACON** assure les fonctions de secrétaire de séance.

L'assemblée accepte à l'unanimité

I - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 MARS 2024

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 22 mars 2024 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : « Je remercie comme à l'habitude les personnes qui ont travaillé à le rédiger en l'occurrence Madame la Directrice Générale des Services et Madame BRISOUX ici présentes. Avant de passer aux délibérations, je suis vraiment désolé mais vous avez vu qu'Alex qui a l'habitude de faire la retransmission de notre conseil municipal n'a pas réussi à mettre en place l'installation pour le retransmettre. Je suis vraiment désolé de cette situation surtout qu'il s'est déplacé pour rien, mais ce n'est pas grave on peut valablement délibérer quand même, on est réunis pour cela. »

II – QUESTIONS MISES EN DÉLIBÉRATION

A. SERVICE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

1. AUTORISATION DE RECRUTER UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI PERMANENT LORSQUE LA NATURE DES FONCTIONS OU LES BESOINS DES SERVICES LE JUSTIFIENT ET SOUS RÉSERVE QU'AUCUN FONCTIONNAIRE N'AIT PU ÊTRE RECRUTÉ – Article 332-8-2

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-8-2° portant création d'un emploi permanent lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de recruter un agent dans le cadre de la refonte du service « fêtes et cérémonies » et de la formalisation d'un service événementiel.

Il propose à l'assemblée la création à compter du 1^{ER} mai 2024 d'un emploi de responsable du service événementiel dans le grade d'emploi de rédacteur relevant de la catégorie hiérarchique B à temps complet pour exercer les missions ou fonctions suivantes :

- Animer, organiser et faire vivre la stratégie de communication de la Ville à travers la programmation événementielle
- Assurer la communication en amont et a posteriori autour des événements dans la Commune ;
- Elaborer, mettre en œuvre et suivre le budget alloué au service événementiel en anticipant les besoins en investissement
- Superviser l'organisation technique, logistique et financière des événements dans le respect du cadre légal
- Assurer la relation avec la préfecture et les services de police (demandes d'autorisation de tenue des évènements)

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8-2° du code général de la fonction publique. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans compte tenu de la nécessité de recruter un agent suite à la formalisation du service événementiel (Planification, organisation et suivi des événements avec les services municipaux concernés, organisés sur le territoire municipal ou comprenant la présence d'élus municipaux : instances, commémorations, inaugurations, vernissages, jumelages...)

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra donc justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine de la culture, être force de proposition pour renouveler chaque année la programmation des différents événements et être disponible les soirs, les week-end et jours fériés.

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Monsieur le Maire : « Vous le savez lorsqu'on fait un recrutement forcément la personne qui postule peut être ou ne pas être fonctionnaire mais s'il y a des fonctionnaires parmi les personnes qui postulent c'est forcément le fonctionnaire, s'il a toutes les compétences, qui est prioritaire. Evidemment, je ne l'ai pas précisé mais cette proposition de créer un service événementiel a été vu lors du dernier CST avec les représentants du personnel. »

Adopté à l'unanimité : POUR (32) : M. Xavier BARTOSZEK – Mme Jessica TANCA – M. Jean-Claude DENIS - Mme Mirtille STIEVENARD – M. Noël POIGNARD – Mme Catherine LERICHE – M. Yves CONDEVAUX – Mme Anne-Marie DERUELLE – M. Jean DEBEVE - Mmes Marie-Thérèse VALIN– Léone TAISNE - MM. Bruno COTTON (proc. à Mme Stiévenard) - Yannick CAMBIER – Mme Cathy LEFEBVRE – M. David PARIS – Mmes Virginie BUYSENS - Lydie FOUCAUT (proc. à Mme Lefebvre) – Mélanie DEILHES (proc. à M. Cambier) - MM. Nicolas FACON - Anthony BRASSART (proc. à M. Poignard) – Jérémy DURAND - Gwenaël DHEE (proc. à M. Denis) - Mme Christelle CHARLON - M. Thibault HOËL – Mme Samia BENSMAINE (proc. à Mme Tanca) - M. Michel MEURDESOLF - Mme Martine MOROGE - M. Eric WALRAEVE - Mmes Christelle LUTAS - Isabelle CHANTREAU – MM. Nazim FLICI (proc. à M. Fleury) - Rémy FLEURY.

B. SERVICE FINANCIER

1. REDYNAMISATION CENTRE-VILLE – PROGRAMMATION 2024 – VOLET FONCTIONNEMENT - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE DANS LE CADRE DU PROGRAMME « REDYNAMISATION CENTRE-VILLE »

Monsieur le Maire rappelle que la Ville d'Aniche est lauréate, depuis juin 2023, de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Redynamisation Centre-Ville Centre-Bourg de la Région Hauts de France.

Dans ce cadre, une enveloppe financière est mobilisable par la Ville pour la période 2023-2027 :

- en investissement pour les projets d'aménagement en faveur de la redynamisation du centre-ville,
- en fonctionnement notamment pour initier des dynamiques d'animation ou mettre en place des opérations visant la vitalité ou le développement commercial.

Depuis juin 2023, la Ville a mobilisé les différents partenaires (commerces, Union des Commerçants Artisans Anichois, commerçants non sédentaires, différents services de la mairie, ...) afin de partager les constats et besoins et coconstruire une feuille de route pour l'année 2024.

Celle-ci est aujourd'hui suffisamment étoffée pour faire l'objet d'une demande de financement dans le cadre de l'AMI sur le volet fonctionnement. L'expérimentation porte notamment sur :

La redynamisation du marché hebdomadaire au travers de la mise en place de : navettes gratuites pour acheminer les habitants des différents quartiers vers la place Jaurès, sonorisation, organisation d'animations régulières, le développement d'une communication élargie pour augmenter le flux de consommateurs mais également diversifier les étals.

L'animation du Centre-Ville par la mise en place d'une programmation d'animations partagée avec notamment l'UCAA et le service fête et cérémonie afin de proposer de manière régulière des animations en centre-ville, le développement d'une communication adaptée, élargie et accrue sur le commerce de proximité, l'achat de sacs réutilisables à l'effigie de la Ville.

Le coût prévisionnel total du programme 2024 s'élève à 24 900€.

La Région Hauts de France, dans le cadre de l'AMI Redynamisation Centre-Ville Centre-Bourg peut étudier une prise en charge à hauteur de 50% des dépenses subventionnables, soit 12 450 €.

Le reste à charge pour la Ville s'élèverait ainsi à 12 450 €.

En conséquence, Monsieur le Maire sollicite de l'assemblée :

- Qu'elle l'autorise à effectuer une demande de subvention de 12 450 € auprès de la Région Hauts de France pour la prise en charge partielle du coût de l'action dans le cadre du volet fonctionnement de l'AMI Redynamisation Centre-Ville Centre-Bourg.
- Qu'elle l'autorise à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire : « Vous le savez, la commune est labellisée « Petite Ville de Demain » et nous avons été lauréats de cet appel à manifestation d'intérêt et il nous permet d'avoir au-dessus de nous une enveloppe de 1 000 000 d'euros qui n'est pas dans nos caisses mais qui est dans les caisses de la Région et on peut, lorsque des projets émergent, faire une demande auprès de la Région pour aller tirer dans cette enveloppe. Evidemment, la Région ne finance pas la totalité du projet que l'on va présenter, elle ne finance uniquement, si le dossier est accepté, que 50 % du projet. Par exemple, si on a un projet de 100 000 € qui est accepté, la Région nous donnera 50 000 € et il restera toujours 950 000,00 € dans l'enveloppe qui est disponible au siège de la Région. L'achat de sacs réutilisables à l'effigie de la Ville émane certainement d'une idée que Madame LERICHE a eue quand elle est allée à Bobingen puisqu'elle est revenue avec des sacs à l'effigie de Bobingen. »

Adopté à l'unanimité : POUR (32) : M. Xavier BARTOSZEK – Mme Jessica TANCA – M. Jean-Claude DENIS - Mme Mirtille STIEVENARD – M. Noël POIGNARD – Mme Catherine LERICHE – M. Yves CONDEVAUX – Mme Anne-Marie DERUELLE – M. Jean DEBEVE - Mmes Marie-Thérèse VALIN– Léone TAISNE - MM. Bruno COTTON (proc. à Mme Stiévenard) - Yannick CAMBIER – Mme Cathy LEFEBVRE – M. David PARIS – Mmes Virginie BUYSENS - Lydie FOUCAUT (proc. à Mme Lefebvre) – Mélanie DEILHES (proc. à M. Cambier) - MM. Nicolas FACON - Anthony BRASSART (proc. à M. Poignard) – Jérémy DURAND - Gwenaël DHEE (proc. à M. Denis) - Mme Christelle CHARLON - M. Thibault HOËL – Mme Samia BENSMAINE (proc. à Mme Tanca) - M. Michel MEURDESOLF - Mme Martine MOROGE - M. Eric WALRAEVE - Mmes Christelle LUTAS - Isabelle CHANTREAU – MM. Nazim FLICI (proc. à M. Fleury) - Rémy FLEURY.

2. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « DEVOIR DE MÉMOIRE » - AXE RÉNOVATION DES MONUMENTS AUX MORTS

Monsieur le Maire rappelle que l'année 2024 sera marquée par les 100 ans de l'édification du Monument aux Morts, situé Place Berrioz depuis décembre 1953.

Cette œuvre de l'architecte Jean Goniaux et Messieurs Sajous et Michel, sculpteurs à Paris est réalisée dans un bloc en pierre d'Euville. Sur ses quatre faces sont inscrits les noms des 295 victimes militaires et civiles anchoises de la Première Guerre Mondiale.

Le temps ayant fait son œuvre, l'édifice est aujourd'hui en mauvais état et nécessite une restauration. Afin de mettre en valeur ce précieux témoin de l'histoire locale lors de la prochaine commémoration du 11 novembre, il convient de réaliser plusieurs interventions :

- Nettoyage et restauration du monument et de ses abords,
- Pose et gravure de plaques en pierre bleue en remplacement des plaques en plexiglas actuelles,
- Installation d'une barrière de protection en ferronnerie,
- Mise en lumière par un éclairage spécifique.

Il est à noter que la barrière en ferronnerie sera réalisée par les élèves du Lycée des Métiers Pierre-Joseph-Laurent d'Aniche.

Le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 37 707,43 € (hors éclairage intégré au marché de rénovation du parc d'éclairage public). La Région Hauts de France, dans le cadre du dispositif « Devoir de Mémoire » peut étudier une prise en charge à hauteur de 30% des dépenses subventionnables dans la limite de 3 000 €.

Le reste à charge pour la Ville s'élèverait ainsi à 34 707,43 €.

En conséquence, Monsieur le Maire sollicite de l'assemblée :

- Qu'elle l'autorise à effectuer une demande de subvention de 3 000 € auprès de la Région Hauts de France pour la prise en charge partielle du coût de la restauration du Monument aux Morts de la place Berrioz dans le cadre du dispositif « Devoir de Mémoire ».
- Qu'elle l'autorise à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire : « Si vous êtes allés aux « Portes Ouvertes » du Lycée vous avez pu voir la barrière de protection en ferronnerie car le Lycée Professionnel a travaillé sur le projet et a confectionné une barrière en métal qui ressemble comme deux gouttes d'eau à la barrière qui était à l'origine autour du Monument aux Morts lorsqu'il était sur la place Faidherbe - à l'emplacement actuel de la Pyramide- et on terminerait par un éclairage spécifique et surtout beaucoup moins énergivore puisqu'aujourd'hui c'est un gros spot halogène de plusieurs watts qui éclaire ce monument et demain on souhaite le mettre en valeur par des lumières Leds. »

Monsieur Condevaux : « D'abord, on va rendre à César ce qui est à César, l'idée de refaire la barrière et la clôture, et qui est une excellente idée, elle vous revient, c'est vous qui avez dit « avec la section métallerie que nous avons au lycée professionnel on va leur demander si cette réalisation est dans leurs cordes ». Je peux vous dire qu'ils ont été extrêmement contents de le faire et les jeunes ont eu une appétence quand ils sont allés à l'Histoire Locale et qu'ils ont pu voir les dessins de l'ancien monument, ce sont les débutants de première année qui font cela, ils sont venus sur place prendre les mesures. C'est une opération qui va prendre du sens, ils seront présents le 11 novembre et le responsable de la section ferronnerie et Monsieur le Maire sont extrêmement satisfaits. Concernant la barrière, vous avez pu la voir comme vous venez de le dire Monsieur le Maire à la journée Portes Ouvertes, il leur reste à faire le laquage peinture et la mise en place et j'espère que pour fin mai cela pourra être terminé. Il restera ensuite la lumière mais il faut que pour le 11 novembre ce soit près, on n'a pas le choix. »

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup, Monsieur Condevaux pour ces précisions. Evidemment, l'Histoire Locale travaille également sur le projet puisque ses membres nous ont fourni des photos, des documents qui permettent de remettre en valeur ce document et une exposition est également prévue puisqu'à l'Assemblée Générale de l'Histoire locale il en a été discuté. Une précision très importante et qui plaira à Madame la première Adjointe c'est que dans ces personnes qui travaillent le fer au sein de cette section ferronnerie - je ne sais pas combien elle compte de garçons mais en tout cas il y a deux filles et Madame Tanca me souffle que si la barrière est belle c'est grâce à la touche féminine des filles. »

Adopté à l'unanimité : POUR (32) : M. Xavier BARTOSZEK – Mme Jessica TANCA – M. Jean-Claude DENIS - Mme Mirtille STIEVENARD – M. Noël POIGNARD – Mme Catherine LERICHE – M. Yves CONDEVAUX – Mme Anne-Marie DERUELLE – M. Jean DEBEVE - Mmes Marie-Thérèse VALIN– Léone TAISNE - MM. Bruno COTTON (proc. à Mme Stiévenard) - Yannick CAMBIER – Mme Cathy LEFEBVRE – M. David PARIS – Mmes Virginie BUYSENS - Lydie FOUCAUT (proc. à Mme Lefebvre) – Mélanie DEILHES (proc. à M. Cambier) - MM. Nicolas FACON - Anthony BRASSART (proc. à M. Poignard) – Jérémy DURAND - Gwenaël DHEE (proc. à M. Denis) - Mme

Christelle CHARLON - M. Thibault HOËL – Mme Samia BENSMAINE (proc. à Mme Tanca) - M. Michel MEURDESOLF - Mme Martine MOROGE - M. Eric WALRAEVE - Mmes Christelle LUTAS - Isabelle CHANTREAU – MM. Nazim FLICI (proc. à M. Fleury) - Rémy FLEURY.

3. REPRISE ANTICIPÉE DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Denis qui expose à l'assemblée la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2023.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les résultats de l'exercice 2023, hors restes à réaliser sont les suivants :

- Un excédent de fonctionnement d'un montant de **1 720 644,87€**
- Un excédent d'investissement d'un montant de **1 378 419,03€**

Les résultats cumulés de l'exercice 2023 sont les suivants :

- Un excédent de fonctionnement d'un montant de **5 636 564,59€**
- Un excédent d'investissement d'un montant de **601 274,93€**

Le déficit cumulé d'investissement compte tenu du déficit des restes à réaliser (d'un montant de **2 105 100€**) s'élève à **1 503 825,07€**,

Monsieur le Maire propose de couvrir le déficit d'investissement (compte tenu des restes à réaliser) d'un montant de **1 503 825,07€** au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) et d'affecter la somme de **4 132 739,52€** au compte 002(excédent de fonctionnement).

Monsieur Denis : « Comme tous les ans, lorsque l'exercice est terminé on en tire le bilan et les résultats constatés sont repris automatiquement au budget de l'exercice suivant pour nous permettre d'avoir un budget équilibré étant donné les sommes importantes concernées. Je vous rappelle que l'exercice 2023 est arrêté, les résultats ont été contrôlés par les services des finances publiques, mais ils ne sont que provisoires tant qu'ils n'auront pas été votés ce qui aura lieu prochainement. Mais ces résultats provisoires peuvent être repris par délibération dans le budget 2024 suite à la délibération que je vous propose de voter. »

Adopté à l'unanimité : POUR (32) : *M. Xavier BARTOSZEK – Mme Jessica TANCA – M. Jean-Claude DENIS - Mme Mirtille STIEVENARD – M. Noël POIGNARD – Mme Catherine LERICHE – M. Yves CONDEVAUX – Mme Anne-Marie DERUELLE – M. Jean DEBEVE - Mmes Marie-Thérèse VALIN– Léone TAISNE - MM. Bruno COTTON (proc. à Mme Stiévenard) - Yannick CAMBIER – Mme Cathy LEFEBVRE – M. David PARIS – Mmes Virginie BUYSENS - Lydie FOUCAUT (proc. à Mme Lefebvre) – Mélanie DEILHES (proc. à M. Cambier) - MM. Nicolas FACON - Anthony BRASSART (proc. à M. Poignard) – Jérémy DURAND - Gwenaël DHEE (proc. à M. Denis) - Mme Christelle CHARLON - M. Thibault HOËL – Mme Samia BENSMAINE (proc. à Mme Tanca) - M. Michel MEURDESOLF - Mme Martine MOROGE - M. Eric WALRAEVE - Mmes Christelle LUTAS - Isabelle CHANTREAU – MM. Nazim FLICI (proc. à M. Fleury) - Rémy FLEURY.*

4. MODIFICATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CRÉDITS DE PAIEMENT -TRAVAUX DE RÉHABILITATION DISPENSAIRE-CRÉATION D'UNE MAISON DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLES

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Denis qui expose à l'assemblée la modification d'une autorisation de programme et de crédits de paiement – travaux de réhabilitation dispensaire – création d'une maison de sante pluriprofessionnelles.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Cette procédure permet à la Commune de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice.

Vu la délibération du 12 avril 2023, acceptant la création d'une autorisation de programme et des crédits de paiements pour les travaux de réhabilitation du dispensaire - création d'une maison de santé pluriprofessionnelles

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction codificatrice M57

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier, afin de tenir compte de l'avancement du dossier, l'autorisation de programme et les crédits de paiements de la façon suivante :

Libellé	Montant de l'AP TTC	CP 2024 TTC	CP 2025 TTC
Réhabilitation Dispensaire – création d'une maison de santé pluri-professionnelles.	1 680 000 €	380 000 €	1 300 000 €

Monsieur Denis : « Vous savez qu'on a déjà utilisé cette solution pour les travaux de réaménagement et d'extension de la salle Coubertin. Quel est l'intérêt d'une telle procédure ? c'est que nous déterminons le montant des travaux à réaliser en l'occurrence pour les travaux de réhabilitation du dispensaire – création d'une maison de santé pluriprofessionnelle, il s'agit d'un programme de 1 680 000 €, on va vous proposer de le réaliser sur deux exercices, si c'est accepté, car si on inscrirait la totalité de cette somme en dépense, il faudrait trouver les recettes correspondantes, ce qui est un petit peu difficile au regard de l'importance de la somme. Comme on avait fait pour Coubertin, je vous rappelle que c'était un projet à peu près de 4 500 000€, on a inscrit la première année en crédit de paiement une petite partie 300 000 € ou 400 000 € pour permettre de lancer les marchés en nous obligeant à inscrire l'année suivante le reste c'est-à-dire les 4 000 000€. Ici, ce sera pareil, sur les 1 680 000 € d'autorisation de programme, nous vous proposons de prévoir au budget primitif 2024 la somme de 380 000 € et les 1 300 000 € de les inscrire sur le budget 2025. Ce qui nous permettra de lancer les marchés correspondants à la totalité des travaux. »

Adopté à l'unanimité : POUR (32) : M. Xavier BARTOSZEK – Mme Jessica TANCA – M. Jean-Claude DENIS - Mme Mirtille STIEVENARD – M. Noël POIGNARD – Mme Catherine LERICHE – M. Yves CONDEVAUX – Mme Anne-Marie DERUELLE – M. Jean DEBEVE - Mmes Marie-Thérèse VALIN– Léone TAISNE - MM. Bruno COTTON (proc. à Mme Stiévenard) - Yannick CAMBIER – Mme Cathy LEFEBVRE – M. David PARIS – Mmes Virginie BUYSSSENS - Lydie FOUCAUT (proc. à Mme Lefebvre) – Mélanie DEILHES (proc. à M. Cambier) - MM. Nicolas FACON - Anthony BRASSART (proc. à M. Poignard) – Jérémy DURAND - Gwenaël DHEE (proc. à M. Denis) - Mme Christelle CHARLON - M. Thibault HOËL – Mme Samia BENSMAINE (proc. à Mme Tanca) - M. Michel MEURDESOLF - Mme Martine MOROGE - M. Eric WALRAEVE - Mmes Christelle LUTAS - Isabelle CHANTREAU – MM. Nazim FLICI (proc. à M. Fleury) - Rémy FLEURY.

5. ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur le Maire : « Avant de laisser la parole à Jean Claude Denis, notre adjoint en charge des finances, je souhaite vous donner quelques éléments concernant le budget primitif qui va vous être présenté. Je rappelle que ce budget fait suite à un long travail de préparation des élus en charge de délégations avec les fonctionnaires territoriaux qui mettent en place les projets. En effet, comme j'aime souvent le dire, le binôme élu/agent est essentiel pour la mise en place et le suivi des nombreux projets que nous validons ici en conseil municipal. Le budget présenté est un budget ambitieux mais très rationnel !! Il est la continuité des budgets votés précédemment -en tout cas depuis 2020- afin de répondre au mieux aux attentes et aux besoins de notre population. Après la rénovation et l'extension de l'école Cachin, les rues Alsace et Dommise, la végétalisation des cours d'école et de la ville, les actions en faveur de la redynamisation, les nombreux événements festifs, sportifs et culturels, l'installation de jeunes maraîchers sur l'ancien stade abandonné, et la liste n'est évidemment exhaustive... Nous entrons maintenant dans une nouvelle phase de concrétisation de nos projets, qui permettent à notre ville de se donner une image positive et attractive ! le premier projet qui se concrétise c'est la rénovation et l'extension de la salle Coubertin qui permettra à plusieurs centaines de sportifs de tous âges de pratiquer le sport, puis viendront rapidement : le centre familial et médical en lieu et place de l'ancien dispensaire, la rénovation totale de l'éclairage public permettant des économies d'Énergie de près de 75% tout en gardant l'éclairage toute la nuit, l'aménagement du Parc Urbain sur le site de l'ancien hôtel Boivin démoli en 2021/2022, la création d'une police municipale, la rénovation de la cité de l'Archevêque (dans le cadre de l'ERBM) et bientôt la première pierre d'un projet de grande envergure, celui de la piscine intercommunale. A ce titre, pour les deux derniers projets, je remercie publiquement Frédéric Delannoy, notre Président de Cœur d'Ostrevent, qui ne pourra pas nous voir sur BFM ce soir puisque le vidéaste n'a pas pu nous retransmettre. Je le remercie puisqu'il nous aide et nous soutien afin que le territoire de l'Ostrevent et spécifiquement d'Aniche soit de plus en plus attractif !! La liste est longue, on pourrait

même y passer la nuit, je vais donc m'arrêter là, bien qu'il soit évident, que je n'oublie pas les nombreux projets à visée culturelle, sociale ou sportive !! En bref, le budget qui vous est présenté reprend toutes ces belles perspectives et le tout sans avoir recours à l'emprunt ni même sans augmenter le taux des impôts. Un budget qui s'équilibre à un peu plus de 17 000 000 d'euros en fonctionnement et à près de 9 500 000 en investissement. Je ne serai pas plus long et je laisse la parole à notre adjoint pour une présentation claire, rapide et précise.

Monsieur Denis : « Merci, Monsieur le Maire, vous avez donné tous les chiffres, je vais revenir sur les principes dans ce cas-là. Lors de la Commission des Finances élargie je vous ai présenté comment était établi un budget, comment on l'avait réalisé avec chaque service et l' élu correspondant qui venait proposer leur budget, difficulté d'augmentation si ce n'est pas justifié, comparaison par rapport à l'année précédente pour arriver à ce budget. Je vais vous interroger, je vous avais donné quatre principes, qui a retenu les grands principes du budget ? Tout le monde, baisse la tête. »

Monsieur Facon : « Tout ce qui est écrit doit être vrai ! »

Monsieur Denis : « Oui, voilà, principe de sincérité, tout ce qu'on met dedans doit être vrai. Principe d'universalité, c'est-à-dire qu'il faut prévoir dans ce budget la totalité de tous les besoins des services pour rendre tous les services maximaux et de qualité à la population. Deuxième principe c'est l'annualité, on doit reprendre tout ce qui est nécessaire pour que le service fasse du bon travail du 1^{er} janvier au 31 décembre sur l'année complète. Le principe de sincérité, merci Nicolas et aussi le principe de l'équilibre, c'est-à-dire que si on a les recettes, on ne doit pas dépenser plus que les recettes que nous avons. Donc, ces 4 principes là sont respectés bien sûr. On est très dépendants des dotations de l'Etat, la seule petite marge de manœuvre qu'on pourrait avoir c'est une éventuelle modification du taux des impôts mais ce n'est pas prévu pour cette année et je vous rappelle que les taux d'imposition n'ont pas été modifiés depuis le début de ce mandat. Vous avez remarqué que depuis plusieurs conseils municipaux c'est la chasse aux subventions. L'Etat, le Département, la Région, l'Europe donnent des critères de travaux, d'opérations, de projets à réaliser qui nous permettent de financer l'environnement, les travaux d'économies d'énergie, le fonds vert qui, malheureusement au regard des déficits de l'Etat, est appelé à diminuer. Dans ce cadre-là, lorsqu'on vous présente au vote des propositions d'opérations de dépenses d'investissement telles que la salle Coubertin, le dispensaire, avant de vous proposer des dépenses d'investissement, on a missionné un bureau d'études pour savoir combien ça pourrait nous coûter, dans quelles conditions on peut faire le projet et les services étudient les pistes de subventionnement pour savoir qui pourrait nous financer, si cela peut être accepté et quel montant de subvention on pourrait avoir. Pour résumé, je reprends les termes de Monsieur le Maire c'est un budget ambitieux, très rationnel et c'est surtout un budget équilibré qui n'a pas recours à l'emprunt et qui ne demande pas à augmenter les taux d'imposition. »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Denis qui expose à l'assemblée l'adoption du budget primitif 2024.

Il est précisé que le budget est voté :

-en fonctionnement par nature au niveau du chapitre

-en investissement par nature et suivant les chapitres « opérations d'équipement »

Auxquels s'ajoute une présentation fonctionnelle établie en conformité avec la circulaire ministérielle du 22 décembre 1995

En FONCTIONNEMENT, le budget 2024 s'équilibre à la somme de 17 194 678,88 euros

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

70 : Produits des services du domaine : **367 000,00€**

73 : Impôts et taxes : **1 485 500,00€**

731 : Fiscalité locale : **4 197 850,00€**
74 : Dotations et participations : **6 610 350,00€**
75 : Autres produits de gestion courante : **74 912,62€**
76 : Produits financiers : **50,00€**
77 : Remboursement de sinistres : **1 850,00 €**
78 : Reprise sur provision pour risques litige vidéosurveillance : **96 176,74€**
042 : Opérations d'ordre entre sections : € (subventions transférées en investissement-travaux en régie) : **124 800,00€**
013: Atténuation de charges (remboursement de salaires par l'assurance) : **103 450,00€**
002 : Excédent reporté : **4 132 739,52€**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

011 : Charges à caractère général : **4 058 170,00€**
012 : Charges de personnel : **6 977 650,00€**
65 : Autres charges de gestion courante (contingents et participations obligatoires, subventions et indemnités des élus) : **1 676 300,00€**
66 : Charges financières : **330 798,88€**
67 : Charges spécifiques : **2 950,00€** (titres annulés).
68 : Dotation aux provisions : **2 050,00€** (litige Commune de Fenain)
042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections : **360 000,00€** (dotations aux amortissements)
023 : Virement à la section d'investissement : **3 786 760,00€**

En INVESTISSEMENT, le budget 2024 s'équilibre à la somme de 9 425 117,01€.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Hors opérations d'équipement (réel et ordre) : 2 789 367,01€

Comprenant :

16 : Remboursement d'emprunts : **632 610,00€**
202 : Frais liés à la modification du PLU et les honoraires du commissaire enquêteur : **7 600,00€**
204 : Subventions d'équipement versées (opération OPAH-RU) : **30 000€**
21 : Immobilisations corporelles : (EPF Boivin place Jaurès et ilot Saint-Joseph, cité Traisnel, acquisition immeubles rue Barbusse -terrain rue Denfert Rochereau -plantations-arrosage automatique Pyramide-merlons cité des 13- travaux Monument aux morts place Berrioz : **1 672 450,00€**
26 : Titres de participation : **10 000,00€** (souscription actions SPL)
27 : Prêts au personnel : **5 000,00€**
040 : subventions transférables et travaux en régie: **124 800,00€**
041 : Opérations patrimoniales : **306 907,01€** (régularisation cession terrain future piscine à la CCCO)

➤ **Opérations d'Equipement : 6 635 750,00€**

Comprenant :

- Frais d'étude faisabilité requalification de la cité et de la plaine Archevêque : **15 000,00€**
- Acquisition de terrain rue Wambrouck suite opération école Cachin : **2 250€**
- Licences informatiques : **25 250,00€**
- Travaux cimetières : **12 200,00€**
- Aménagement divers : **400 300,00€** (FTU, city stade, pare ballons et gardes corps stade des Navarres, clôture Structure multi-accueil, fosses de plantation école Wartel, jeux extérieurs et plaque inaugurale école Cachin et aménagement square Boivin place Jaurès) ;
- Travaux dans les bâtiments (Hôtel de ville, écoles, bâtiments sportifs, salle multimédia, EVS, Structure multi-accueil, église, commissariat, Salle Claudine-Normand, logement Coubertin et dispensaire) : **4 221 050,00€**
- Travaux de voirie : **639 400,00€**

- Panneaux de signalisation, barrières potelets et balconnières : **29 800,00€**
- Travaux d'éclairage public : **995 850,00 €**
- Matériel de lutte contre l'incendie (remplacements extincteurs): **2 500,00€**
- Illuminations de Noël : **15 000,00€**
- Véhicules : **30 000,00€**
- Matériel informatique pour les écoles : **12 300,00€**
- Acquisition mobiliers et matériel divers : **234 850,00€**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

10 : Dotations fonds divers (FCTVA : 593 500,00 €, taxe d'aménagement : 25 000,00€) : **618 500,00€**

1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : **1 503 825,07€**

13 : Subventions d'investissement : **2 023 450,00€** (réhabilitation salle Coubertin, plateaux multisport, carrefour à feux rues Delestraint-Fendali, aménagement paysager Rue Patoux, maison de santé, réhabilitation école Cachin, aménagement paysager rues Alsace-Domisse, produits des amendes de police)

27 : Autres immobilisations financières (remboursement prêt par le personnel) : **1 400,00€**

040 : Amortissement des immobilisations : **360 000,00€**

041 : Opérations patrimoniales : **306 907,01€** (régularisation cession terrain future piscine à la CCCO)

021 : Virement de la section de fonctionnement : **3 786 760,00€**

024 : Cession d'immobilisations (4 rue Gambetta) : **223 000,00€**

001 : Excédent d'investissement reporté : **601 274,93€**

Monsieur le Maire : « Merci, beaucoup Jean-Claude, juste avant les questions, je tiens à préciser que je me suis avancé en disant qu'il n'y aurait pas d'augmentation des taux d'imposition puisqu'on ne les a pas encore votés mais j'ai donné mon avis et on les votera dans la prochaine délibération. Monsieur Meurdesoif, vous avez la parole.»

Monsieur Meurdesoif : « Merci de me donner la parole, merci à Monsieur l'Adjoint aux Finances de m'avoir appris la semaine dernière à lire un budget et d'avoir signalé également que je faisais des remarques concernant des documents qu'on avait à la dernière minute. J'ai découvert dans le dossier qu'il y avait une liste de subventions que nous n'avions pas étudiée en commission des finances et je me suis dit que certainement j'avais raté une commission des finances, ceci pour glisser un petit morceau de fantaisie dans ma remarque. Je remercie les services municipaux et particulièrement le service financier pour la présentation de ce budget 2024. Il s'agit encore une fois d'un budget contraint pour lequel les marges de manœuvre sont minces. L'excédent de fonctionnement permet d'envisager avec prudence la poursuite des projets d'investissement sans avoir recours pour l'instant à l'emprunt. J'estime qu'un budget est bon quand il offre à la commune la possibilité de développer l'éducation populaire c'est-à-dire, la vie culturelle, la pratique du sport, la vie associative. Cette politique sociale et démocratique aide à lutter contre le chacun-pour-soi, l'égoïsme et le rejet de l'autre qui sont un terreau fertile pour des comportements et des politiques que nous rejetons, pour l'instant encore, majoritairement. Bien sûr, il y a encore dans ce budget des pierres d'achoppement qui pourraient nous empêcher de l'approuver. La taxe sur les logements vacants que nous avons instaurée et votée en 2021 - sans que nous ayons l'obligation à l'époque de le faire parce que ce n'était pas une loi mais une possibilité qui était offerte - ne rapporte pour l'instant que 90 000 €, sans pour autant, on l'a constaté, ramener notre population au-dessus des 10 000 habitants. Cette taxe est nécessaire quand il y a un déficit de logements mais elle est davantage perçue comme une sanction pour ceux qui doivent s'en acquitter. A noter que d'abord nous n'avons pas fait la publicité de cette information dans le bulletin municipal et j'ajoute que les services fiscaux eux-mêmes n'ont averti les personnes concernées qu'en novembre 2023. Donc, cette taxe-là sur laquelle je me suis déjà exprimé, ne me convient pas et ça me pose un problème d'ailleurs pour la délibération qui va suivre puisque le maintien des taux des 3 taxes est groupé alors que je serais tenté de voter les deux premières mais pas la troisième. Mais je vous dis aussi que rien n'est immuable. Vous savez concernant cette taxe sur les logements vacants, elle a été instaurée notamment par exemple à Paris parce qu'on s'est rendu compte qu'il y a des gens qui travaillaient à Paris mais qui étaient obligés de dormir dans leur voiture parce qu'il n'y avait pas de logements disponibles. Or, il y avait des bâtiments vacants

qui auraient pu être transformés en logement. Si vous connaissez un peu la Normandie, vous connaissez certainement le Calvados et il y a une ville qui s'appelle Dives-sur-Mer qui est une ville très intéressante d'abord parce qu'elle est le point de départ du Duc Guillaume de Normandie en 1066 pour aller conquérir l'Angleterre. Ensuite, parce que l'église a été décrite par Marcel Proust dans « à la recherche du temps perdu » mais c'est surtout intéressant parce que cette ville-là qui compte 5 400 habitants comporte 4 200 maisons. Ça veut dire que dans les 4 200 maisons il y a, si mes souvenirs sont bons, 54 % de logements vacants. Voilà l'exemple même d'une commune où s'impose cette taxe d'habitation sur le logement vacant parce que le Maire, que je connais bien, se retrouve avec 4 000 habitants en temps ordinaire mais le week-end et au moment des fêtes il se retrouve avec 10 000 habitants. Dives-sur-Mer est aussi connue parce que si vous traversez la rivière Dives, à 2 km vous avez Cabourg et Cabourg ce n'est pas comme nous qui comptons 300 logements vides, Cabourg c'est 87 % de résidences secondaires, vous imaginez un petit peu la manière de gérer le budget de cette ville. Donc, encore une fois nous l'avons votée et sincèrement je le regrette. Mais je le répète, rien n'est immuable et puis peut-être que la raison finira par triompher. Pour ce budget nous appelons à la plus grande prudence. Je rappelle que les collectivités locales sont dans le collimateur de ce gouvernement qui y voit la source possible d'économies après s'en être pris vous le savez malheureusement à la protection sociale. Nous devons par ailleurs nous attendre à la poursuite de l'augmentation du coût de l'énergie, ainsi qu'à celui des assurances suite aux catastrophes climatiques qui ont marqué notre pays. Nous souhaitons que nos remarques, qui sont formulées dans un esprit constructif, soient prises en considération et, pour preuve de notre bonne volonté, nous voterons le budget 2024. »

Monsieur le Maire : « Merci Monsieur Meurdesoif, j'en ai les larmes aux yeux. Je me dois de vous apporter mes réponses aux remarques et questions que vous venez de formuler. La première question que vous avez posée concerne les subventions et la feuille qui a été mise dans le dossier de la commission des finances qui a eu lieu dernièrement et qui reprend toutes les subventions à attribuer aux associations sportives et culturelles. Si la feuille était dans le dossier de la commission des finances, qui était une commission élargie puisqu'elle a été ouverte à l'ensemble des conseillers municipaux présents dans cette salle, c'est qu'elle pouvait être traitée lors de cette commission des finances. Malheureusement, certains sont partis et j'ai d'ailleurs posé la question : « Y a-t-il des questions concernant les subventions ? » personne n'a posé de questions mais j'insiste sur le fait que par rapport à l'année précédente où les membres des commissions sports et culture avaient demandé de pouvoir étudier et connaître les subventions demandées par chacune des associations, cette année, les commissions ont traité de ces demandes de subvention et ont donné des avis et donc lors de cette commission des finances, il était prévu de pouvoir en discuter ; j'ai posé la question de savoir si quelqu'un avait des observations, on m'a dit non. La deuxième réponse concernant la vie sociale, culturelle et sportive, je pense que le budget qui vous est présenté et qui a été travaillé avec les différents services permet d'avoir les moyens financiers de donner à nos habitants de vivre des moments sportifs, culturels, qui permettent à nos jeunes de pouvoir partir aux sports d'hiver avec le centre social, qui permettent à nos jeunes de fréquenter l'ALAPAGE et de bénéficier des différents services que cette association - financée par la commune- offre, qui permettent à nos habitants de découvrir Anne Roumanoff, Olivier de Benoist, il y a eu aussi Florent Peyre. Hier et aujourd'hui, c'était Richard Berry qui était dans la commune pour tourner un film, ça fait partie aussi de la vie culturelle. Je pense qu'en termes de culture les événements qui sont organisés et qui sont créés depuis 10 ans maintenant - parce que j'étais quand même adjoint à la culture avant et je peux me permettre de dire que j'ai fait quelques petites choses - mais en tout cas depuis 4 ans on a de belles manifestations culturelles et en ce qui concerne le sport c'est exactement la même chose avec le label Terre de Jeux 2024. Là, on va répondre à un nouveau Label Ville Sportive et Ville Active, si vous êtes allés samedi au stade de football lors de la coupe Pitch, vous avez pu voir les milliers d'enfants qui venaient de partout pour faire du foot, mais on peut aussi parler de la gym avec ses 300 adhérents, de la salle Pierre de Coubertin qui est en train d'être rénovée et agrandie justement pour le bien-être de toutes ces centaines voire même ces milliers de sportifs. Je pense que les budgets que l'on présente depuis 4 ans permettent de répondre aux besoins et aux attentes de la population. Alors, j'entends le petit point d'achoppement dont vous parlez concernant la taxe sur les logements vacants, vous nous dites que si on avait besoin de plus d'habitants, il faudrait peut-être instaurer cette taxe, on l'a instaurée, elle a été votée à l'unanimité et c'est aussi parce que nous avons besoin de logements, pas forcément DE plus d'habitants même si on en dénombre 9 997. Il suffit de demander à Madame Stiévenard combien de demandes de

logements elle a quotidiennement pour des personnes qui veulent venir vivre à Aniche et malheureusement, elle ne peut pas répondre aux besoins des personnes qui demandent à venir vivre à Aniche parce que nous n'avons pas assez de logements sociaux. Mais nous avons beaucoup de logements vacants privés et nous mettons en place énormément d'actions pour résorber ce phénomène ; il suffit de reprendre le cas du 49 rue Buisson où nous avons initié une procédure de bien vacant sans maître et nous avons récupéré cette maison. Cette maison qui quelques semaines après a été revendue pour faire de l'acquis-amélioré. L'acquis-amélioré c'est aussi ce que nous demande l'Etat, c'est-à-dire au lieu de construire dans les zones agricoles, il faut que l'on récupère des dents creuses pour construire, des bâtiments à l'abandon ou en friche pour en faire de l'acquis-amélioré, c'est-à-dire les acheter, les réhabiliter et les remettre sur le marché de l'immobilier. Aujourd'hui, nous sommes dans une crise de l'immobilier si vous écoutez les informations, nous n'avons pas assez de logements pour loger tout le monde et donc cette taxe sur les logements vacants est une sorte de petite pression pour dire aux personnes qui ont deux ou trois maisons dans la commune et qui ne les louent pas « vous pouvez les mettre sur le marché du logement pour faire venir aussi des gens qui ont besoin de logement ». Et, je vois dans cette salle des personnes qui ont besoin d'un logement et qui n'en trouvent pas. Alors, je parle des biens vacants sans maître mais il y a aussi les procédures d'abandon manifeste et on est en train d'en mettre en place, malheureusement les délais de l'administration ne sont pas les délais de l'homme et il faut pouvoir prouver des dizaines et des dizaines de choses avant de pouvoir récupérer des biens qui sont abandonnés. En tous cas, je voulais simplement dire que dans notre commune nous avons besoin de logements puisque nous avons une liste d'attente de personnes qui voudraient soit changer de logement parce que la famille s'est agrandie ou alors les enfants sont partis et ils ont besoin de typologie différente et ils n'en trouvent pas et il est nécessaire de mettre en place des actions. Alors évidemment, cette délibération votée en 2021, 1^{ère} taxe tombée en 2023, elle va seulement faire effet maintenant. C'est-à-dire que les personnes qui sont taxées peut-être qu'elles vont se dire vaut mieux que je vende mon bien, qu'il soit réhabilité ou pas d'ailleurs, parce qu'il y a aussi des biens qui n'ont pas à être réhabilités et qui peuvent être utilisés tout de suite. Mais c'est une des actions mises en place pas que par la ville d'Aniche d'ailleurs, c'est au niveau national en plus de toutes les actions « permis de louer », « permis de diviser », « ERBM » et j'en passe. Il va falloir du temps pour qu'on puisse voir les fruits de ses actions. En tout cas, je me réjouis de la dernière phrase que vous avez dite, en disant que vous allez voter POUR ce budget, je ne sais pas s'il y a d'autres interventions, je sais que Monsieur Denis a demandé la parole, je la reprendrai ensuite pour vous donner mon point de vue. »

Monsieur Denis : « Je vais revenir sur la taxe d'habitation sur les logements vacants, effectivement nous l'avons instituée, pourquoi ? pas pour pénaliser les gens, c'est intolérable quand vous vous promenez dans la rue Barbusse de voir tous ces bâtiments fermés, abandonnés, sales et que les propriétaires ne veulent ni réhabiliter ni vendre, c'est intolérable de voir ça. Et quand on voit l'action que Madame Forconi nous a présentée pour nous permettre de réinstaller des commerces, je pense que ce petit pic de taxe a fait réagir les propriétaires pour leur faire prendre conscience que s'ils continuent dans cet errement, ils auront chaque année une taxe à payer. Ceci dit, c'est vrai que ce n'est pas immuable, on n'a perçu que 93 000 € et encore dans ces 93 000 € paraît-il qu'il y a des erreurs, de mauvaises bases ont été prises donc il y aura peut-être des reversements à faire. Là, ce que je te demanderai Michel c'est d'attendre 3-4 ans pour voir ce que ça donne au bout de cette période, si c'est utile on garde, si ce n'est pas utile on supprime, je suis d'accord sur le principe mais il faut attendre un certain temps pour voir les effets que ça peut représenter. »

Monsieur le Maire : « J'ajoute juste pour ceux qui ne le savent pas que dans le centre-ville et même un peu au-delà il y a un périmètre qui s'appelle le périmètre de l'OPAH-RU Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain et dans le cadre de l'OPAH-RU que l'on a voté ici en conseil municipal, les personnes qui vivent dans ce périmètre bénéficient de financement de la Communauté de communes, de l'ANAH, de la commune, puisque nous-même finançons la rénovation des maisons du centre-ville et si vous êtes propriétaire d'un bien dans ce périmètre vous pouvez bénéficier d'aides conséquentes. C'est un dispositif qui permet d'améliorer l'habitat et d'avoir des habitants qui sont heureux de vivre dans une maison réhabilitée. »

Madame Morage : « Merci de me donner la parole. Le problème c'est qu'il y a un amalgame dans cette loi entre les maisons vacantes même en situation d'abandon et les maisons vacantes qui sont en travaux. Les gens font des travaux dedans et on les pénalise d'une certaine somme qui les empêche de continuer ces travaux. Et ça c'est grave, parce que lorsqu'on en avait parlé il y a trois ans en commission finances et justement, j'avais posé la question et on m'avait répondu : « non, les maisons en travaux on n'y touche pas ». Sauf qu'au niveau de la loi il faut que les travaux soient à hauteur de 25 % de la valeur de la maison, en ce moment qui est-ce qui a les moyens de faire 25 % de la valeur de la maison en travaux sur un an. Moi, ce que je reproche c'est qu'il n'y a eu aucune communication pour prévenir les gens qui font des travaux à la débrouille. La taxe d'habitation 2023, elle concerne les années 2021-2022, je vous rappelle qu'en 2020, il y a eu le COVID, il y a beaucoup de maisons en construction qui ont été en arrêt de construction à cause du COVID et quand les gens ont voulu reprendre leurs travaux, ils se sont retrouvés avec leurs artisans qui avaient mis la clef sous la porte, il a fallu trouver de nouveaux artisans, du matériel alors que dans un même temps est arrivée la guerre en Russie et ses conséquences : manque de fer, manque de matériaux, manque de tout. Les gens ne pouvaient plus faire de travaux, ils ont dû attendre avant de pouvoir en faire et on les surtaxe. Et puis, il y a des gens qui se débrouillent, qui savent travailler de leurs mains et bien ça ne compte pas, il faut que les travaux soient faits par des artisans, ce qui veut dire que l'on prend les ouvriers qui ont du talent dans leurs mains pour des abrutis. Là, je trouve que cette règle qui est faite normalement pour des villes au-dessus de 40 000 habitants et ayant un besoin conséquent de logements ne correspond pas à la ville d'Aniche. La fois dernière Monsieur Condevaux a fait une remarque souriante à Michel à la fin du conseil en disant « ça me fait tout bizarre de voir des communistes qui défendent des propriétaires ». Je regrette mais un propriétaire, quand il achète sa maison, la première chose qu'il fait c'est de s'endetter, il prend un emprunt - vous êtes contre les emprunts. Un propriétaire ce n'est pas quelqu'un de riche c'est quelqu'un qui fait dans la mesure de ses moyens et s'il a des copains qui viennent l'aider, il a de la chance, celui qui est tout seul pour faire ses travaux, bien sûr ça dure plus longtemps. C'est pour ça que je n'admets pas cette taxe d'habitation sur les logements vacants, je trouve qu'elle devrait porter un autre nom, on devrait l'appliquer sur les logements en abandon et non pas sur des logements vacants. »

Monsieur le Maire : « Merci, Madame Morage, je pense que je vais faire une dernière intervention et puis on arrêtera là parce que l'objet de la délibération c'est le budget et là on part sur quelque chose qui a plus ou moins à voir avec le budget puisque c'est une recette mais ce n'est pas non plus le point le plus important du budget. Simplement vous dire que je ne suis pas contre les emprunts, je suis contre un emprunt communal quand il n'y a pas besoin d'en faire. Evidemment que si on avait besoin d'argent, je serais pour les emprunts, quand j'ai acheté ma maison j'avais besoin d'un peu de sous, j'ai fait un emprunt. Je voulais vous dire aussi, qu'un jeune couple ou une personne même célibataire qui achète une maison, effectivement, elle s'endette pour l'acheter. Et moi, je me souviens très bien que quand j'ai acheté ma maison, j'avais des travaux à faire et pendant un an j'ai eu une exonération, mais je vivais dans la maison. Au bout d'un an on considère que les travaux peuvent être finis et on peut y vivre. La deuxième réponse par rapport aux 25 % dont vous parlez, je pense qu'il y a une incompréhension de texte puisque j'ai fait des recherches pendant le dernier conseil municipal et je remercie Madame la Directrice Générale des Services de me mettre toujours sous les yeux les bons documents et en fait les 25 % dont vous parlez c'est pour les personnes qui ont un logement qui leur appartient, un logement vacant qui est donc soumis à la taxe mais si ces personnes prouvent auprès des impôts que leur logement exige un coût de réhabilitation qui est égal ou supérieur à 25 % de l'estimation de la valeur de la maison, elles sont exonérées. C'est-à-dire que l'Etat ne vous oblige pas à faire les travaux pour dire « je vous prouve que j'ai fait faire 25 % du montant de ma maison en travaux », non, si vous dites « ma maison vaut 100 000 € et j'ai fait une estimation, il y en a pour 25 000€, 26 000€, ou 30 000€ » vous pouvez demander l'exonération mais on ne vous oblige pas à faire les travaux. Madame Morage ce sera la dernière intervention, c'est parce que je suis très gentil mais laissez-moi terminer. Vous pouvez très bien vivre dans une maison avec un feu à charbon, avec du simple vitrage, si vous passez devant chez moi, vous regarderez j'ai du simple vitrage -certes je n'ai pas de feu à charbon- et j'y vis très bien. C'était simplement pour vous dire que vous vous trompez sur les 25 %, si vous voulez être exonérée, vous pouvez prouver aux impôts que vous êtes obligés de faire plus de 25 % de travaux par rapport au coût de votre maison. »

Madame Moroge : « La personne m’a montré les papiers, en effet, la valeur de sa maison était estimée et les travaux étaient bien d’un montant de 25 % du coût de la valeur de la maison, mais il aurait fallu qu’il fasse les travaux en 2021-2022, donc il est taxé en 2023. »

Monsieur le Maire : « Ecoutez, je vous invite à m’apporter les papiers, je suis très étonné, en tout cas ce n’est pas ce qui est écrit sur le site Impôts.gouv.fr. Monsieur Denis et c’est la dernière intervention sur ce sujet. »

Monsieur Denis : « Je voudrais recentrer le débat et je vous demanderai Monsieur le Maire de passer au vote sur ce budget que je qualifierai d’ambitieux, de très rationnel et d’équilibré. »

Monsieur le Maire : « Merci, Monsieur l’Adjoint, je n’ai pas besoin que vous me demandiez de passer au vote pour passer au vote. Le budget est voté à l’unanimité et je tiens à vous adresser mes plus vifs remerciements et mes plus vives félicitations pour avoir pris la décision importante de voter à l’unanimité en faveur du budget primitif de l’année 2024 pour notre belle et chère commune d’Aniche. Ce moment important, pour ne pas dire historique, est un témoignage éloquent de notre capacité à dépasser nos différences et à nous unir autour d’un objectif commun : le bien-être et le progrès de notre ville et de ses habitants. Le fait que chaque élu, sans exception, ait soutenu ce budget, démontre notre engagement collectif envers notre ville et notre détermination à œuvrer ensemble pour son développement. Rappelons-nous ma toute première prise de parole le 4 juillet 2020, tout à l’heure je le disais, j’ai presque la larme à l’œil, en tout cas je suis profondément touché et profondément honoré par cette démonstration de confiance et d’unité. En effet, cette unanimité est bien plus qu’un simple vote ; c’est un symbole puissant de notre responsabilité envers ceux que nous servons et que nous devons continuer de servir, sans relâche, c’est-à-dire les Anichoises et les Anichois. Ce budget, d’une ampleur significative, témoigne de notre ambition pour Aniche. D’une enveloppe totale de 26 500 000 euros, il se répartit en 17 000 000 euros pour le fonctionnement et 9 500 000 euros pour l’investissement. C’est un budget ambitieux qui vise à répondre aux besoins de notre population et à soutenir le développement de notre commune. Comme le dirait Monsieur Fleury, c’est un acte politique très fort !! Il l’a déjà dit lors des budgets votés les années précédentes. Comme je le disais dans mon propos introductif, ce qui rend ce budget encore plus remarquable, c’est qu’il a été élaboré sans augmenter le taux d’imposition ni même recourir à de nouveaux emprunts. C’est un budget prévisionnel qui témoigne de notre gestion responsable et de notre capacité à maximiser les ressources disponibles et je remercie les adjoints et leurs services, Madame la Directrice Générale des Services, pour son acharnement à chercher systématiquement la moindre subvention. Je tiens à remercier chacun d’entre vous pour votre contribution à l’élaboration de ce budget et pour votre engagement envers notre commune. Ensemble nous avons franchi une étape importante, mais notre travail ne fait que commencer ! Continuons à travailler avec détermination et dévouement pour faire d’Aniche un lieu où il fait bon vivre pour tous. Soyons fiers de nous, fiers de notre équipe municipale et fiers d’être Anichois !! En cette période obscure, pour ne pas dire très obscure, il ne me reste qu’à vous faire part d’un souhait profond : que notre unité et notre engagement continuent à nous guider dans les jours et les années à venir !!! Je vous remercie. »

Adopté à l’unanimité : POUR (32) : M. Xavier BARTOSZEK – Mme Jessica TANCA – M. Jean-Claude DENIS - Mme Mirtille STIEVENARD – M. Noël POIGNARD – Mme Catherine LERICHE – M. Yves CONDEVAUX – Mme Anne-Marie DERUELLE – M. Jean DEBEVE - Mmes Marie-Thérèse VALIN– Léone TAISNE - MM. Bruno COTTON (proc. à Mme Stiévenard) - Yannick CAMBIER – Mme Cathy LEFEBVRE – M. David PARIS – Mmes Virginie BUYSENS - Lydie FOUCAUT (proc. à Mme Lefebvre) – Mélanie DEILHES (proc. à M. Cambier) - MM. Nicolas FACON - Anthony BRASSART (proc. à M. Poignard) – Jérémy DURAND - Gwenaël DHEE (proc. à M. Denis) - Mme Christelle CHARLON - M. Thibault HOËL – Mme Samia BENSMAINE (proc. à Mme Tanca) - M. Michel MEURDESOLF - Mme Martine MOROGE - M. Eric WALRAEVE - Mmes Christelle LUTAS - Isabelle CHANTREAU – MM. Nazim FLICI (proc. à M. Fleury) - Rémy FLEURY.

6. FIXATION DES TAUX D’IMPOSITION 2024

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Denis qui expose à l’assemblée la fixation des taux d’imposition 2024.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, après avis de la commission des finances réunie le 2 avril 2024, **de maintenir** pour l’exercice 2024 **les taux d’imposition** applicables en 2023.

- Taxe Foncier Bâti : **48,77%**
- Taxe Foncier non bâti : **62,18%**

- Taxe d'habitation (résidences secondaires et logements vacants) : **24,34%**

Madame Morage : « Pour rester dans ma ligne et en soutien avec tous les propriétaires qui sont surtaxés, je pense qu'on devrait voter séparément les trois taxes et si vous ne voulez pas, on vote contre la troisième »

Monsieur le Maire : « C'est vous qui voyez, en tout cas les impôts ne changent pas par rapport aux années précédentes. »

Madame Morage : « Il faut quand même que les gens se rendent compte qu'un propriétaire paye déjà les impôts fonciers, donc il sort déjà beaucoup de sous de sa poche, en plus de ses crédits, en plus de tout. Je voudrais qu'on revienne sur cette taxe sur les habitations qui sont abandonnées et pas sur les logements qui sont en travaux. »

Monsieur le Maire : « Mais vous savez Madame Morage ce n'est pas ce soir qu'on va pouvoir revenir sur la taxe sur les logements vacants. »

Madame Morage : « Mais ça, nous ce problème, on l'a déjà signalé dans les commissions. »

Monsieur le Maire : « Oui, sauf que vous l'avez votée, Madame Morage, et vous pouvez le signaler dans les commissions. »

Madame Morage : « Non, on l'a voté en 2021 et c'était une situation différente d'aujourd'hui, vous avez perdu quand même 1 000 habitants en 2 ans. »

Monsieur le Maire : « Ah oui, sauf que ce sont les chiffres de 2020, Madame Morage. Vous pouvez me laisser parler. »

Madame Morage : « Les maisons ne se vendent plus à Aniche, il y a trois maisons à vendre dans notre rue, elles ne se vendent pas. »

Monsieur le Maire : « D'accord, bien c'est dommage, mais si je peux parler, et je vous laisserai la parole quand vous la demanderez comme je le fais pour tout le monde. Je veux simplement vous dire que les chiffres qui sont donnés par la presse chaque année sont toujours des chiffres qui ont trois ans de retard. Donc, on a perdu 1 000 habitants mais c'était sous le mandat précédent, je pense que vous pouvez vous y intéresser. D'ailleurs, si vous allez sur le site de l'INSEE vous aurez tous les chiffres et vous verrez également que les naissances et les décès sont plutôt stables sur notre commune, Madame Morage, je ne vous interromps pas, s'il vous plait on se respecte. Ça c'est la première chose et concernant la taxe sur les logements vacants, moi, ce que je vous propose c'est peut-être qu'avant de parler comme ça et parfois parler de ce qu'on ne connaît pas ou de ce qu'on imagine ou des fantasmes que l'on peut se faire sur les 25 % qui sont uniquement des bases pour être exonérées et non pas des travaux à faire effectivement, je vous propose de faire une réunion spécifique sur cette taxe avec notre conseillère aux décideurs locaux Madame Wiart qui est une agente du trésor public basée à la Communauté de Communes de Cœur d'Ostrevent et qui est là pour nous conseiller. Moi, je suis tout à fait enclin à organiser une réunion, pour qu'on en discute, qu'elle nous explique les pour, les contre, les problématiques. Et ce serait peut-être même bien qu'on ait un expert de l'habitat, là je n'ai pas d'idée en tête, dans le domaine ou une personne qui nous conseille, je n'y vois aucun inconvénient. En tout cas, je considère que la première taxe est tombée en novembre, on est en mars, on n'a pas assez de recul pour savoir si c'est bien ou si ce n'est pas bien. Maintenant, si vous voulez voter contre, vous voterez contre, mais je pense que cela ne sera pas très logique mais c'est votre logique à vous. Monsieur Fleury, je vous écoute.»

19h25 - À la demande de Monsieur Fleury, Monsieur le Maire accorde une suspension de séance d'une durée de 5 minutes.

19h29 – La séance reprend.

Monsieur Fleury : « Sur la question de la taxe sur les logements vacants, j'aimerais dire deux choses. La première effectivement, Martine évoque un certain nombre de points et de modalités qui pourraient être discutés, vous l'avez dit. La deuxième chose, je rappelle que les communistes ont voté l'application de cette taxe et qu'au niveau national, nous sommes pour cette taxe. Donc, évidemment, comme c'est une question complexe, chacun, ici dans le groupe aura sa liberté de vote mais en ce qui concerne la majorité du groupe nous voterons pour. »

Monsieur le Maire : « Merci, Monsieur Fleury pour ces explications. Y a-t-il d'autres observations concernant la fixation des taux d'imposition 2024 qui je le rappelle, seront inchangés, c'est-à-dire 48,77% pour le foncier bâti, 62,18 % pour le foncier non bâti et 24,34 % pour les résidences secondaires et logements vacants. Non, on ne peut pas voter contre uniquement le troisième taux, mais vous pouvez hausser vos épaules Madame Moroge, on ne dissocie pas les taux dans la délibération, cette délibération va être envoyée à la DGFIP et cette délibération reprend les 3 taux, d'accord, j'entends donc que vous voulez uniquement vous opposer au troisième mais si vous votez contre, ce sera sur les 3 taux repris dans la délibération. »

Adopté à la majorité : POUR (30) : M. Xavier BARTOSZEK – Mme Jessica TANCA – M. Jean-Claude DENIS - Mme Mirtille STIEVENARD – M. Noël POIGNARD – Mme Catherine LERICHE – M. Yves CONDEVAUX – Mme Anne-Marie DERUELLE – M. Jean DEBEVE - Mmes Marie-Thérèse VALIN– Léone TAISNE - MM. Bruno COTTON (proc. à Mme Stiévenard) - Yannick CAMBIER – Mme Cathy LEFEBVRE – M. David PARIS – Mmes Virginie BUYSENS - Lydie FOUCAUT (proc. à Mme Lefebvre) – Mélanie DEILHES (proc. à M. Cambier) - MM. Nicolas FACON - Anthony BRASSART (proc. à M. Poignard) – Jérémy DURAND - Gwenaël DHEE (proc. à M. Denis) - Mme Christelle CHARLON - M. Thibault HOËL – Mme Samia BENSMAINE (proc. à Mme Tanca) - M. Eric WALRAEVE - Mmes Christelle LUTAS - Isabelle CHANTREAU – MM. Nazim FLICI (proc. à M. Fleury) - Rémy FLEURY.

CONTRE (2) : M. Michel MEURDESOF - Mme Martine MOROGE.

7. CONVENTIONS RELATIVES À L'ATTRIBUTION D'UN CONCOURS FINANCIER AU TITRE DE L'EXERCICE 2024

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Denis qui expose à l'assemblée les conventions relatives à l'attribution d'un concours financier au titre de l'exercice 2024.

En vertu de la loi 200-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, la commune qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse le seuil de 23 000€, conclure une convention avec l'association qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Lorsque la subvention est allouée, l'association bénéficiaire doit produire un compte-rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Le compte-rendu financier est déposé dans les six mois suivant la fin de l'exercice.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à signer une convention avec les associations suivantes :

- Le Sporting club Anichois représenté par son président qui bénéficie d'une subvention de **35 000€**
- L'association Laïque Anichoise de Promotion, d'Animation et de Gestion Educative représentée par son président, qui bénéficie d'une subvention de **249 500€** (Y compris les actions dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et du Contrat Unique d'Agglomération).

Adopté à l'unanimité : POUR (32) : M. Xavier BARTOSZEK – Mme Jessica TANCA – M. Jean-Claude DENIS - Mme Mirtille STIEVENARD – M. Noël POIGNARD – Mme Catherine LERICHE – M. Yves CONDEVAUX – Mme Anne-Marie DERUELLE – M. Jean DEBEVE - Mmes Marie-Thérèse VALIN– Léone TAISNE - MM. Bruno COTTON (proc. à Mme Stiévenard) - Yannick CAMBIER – Mme Cathy LEFEBVRE – M. David PARIS – Mmes Virginie BUYSENS - Lydie FOUCAUT (proc. à Mme Lefebvre) – Mélanie DEILHES (proc. à M. Cambier) - MM. Nicolas FACON - Anthony BRASSART (proc. à M. Poignard) – Jérémy DURAND - Gwenaël DHEE (proc. à M. Denis) - Mme Christelle CHARLON - M. Thibault HOËL – Mme Samia BENSMAINE (proc. à Mme Tanca) - M. Michel MEURDESOF - Mme Martine MOROGE - M. Eric WALRAEVE - Mmes Christelle LUTAS - Isabelle CHANTREAU – MM. Nazim FLICI (proc. à M. Fleury) - Rémy FLEURY.

8. CONTRAT UNIQUE D'AGGLOMÉRATION « OPÉRATION NOS QUARTIERS D'ÉTÉ »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Poignard qui expose à l'assemblée le contrat unique d'agglomération « opération nos quartiers d'été.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du contrat unique d'agglomération, l'Office Municipal des Sports d'Aniche porte le dispositif « Quartier d'été 2024 ». L'action permet de concevoir un moment de détente pour une population qui n'a pas les moyens de s'évader pendant la période estivale et de développer la prise d'initiatives des habitants. Le coût total de l'action s'élève à 8 000€. Celle-ci peut être financée par le Conseil Régional à hauteur de 4 000€. L'Office Municipal des Sports d'Aniche sollicite de la ville d'Aniche une subvention de 4 000€.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, après avis de la commission des finances qui s'est réunie le 2 avril 2024 de verser une subvention de **4 000€** à l'Office Municipal des Sports d'Aniche.

Monsieur Poignard : « On a eu une première réunion avec les associations, qui malheureusement n'ont pas été si nombreuses à participer, mais, comme chaque année, ça avance très bien, nous aurons une seconde réunion qui va bientôt avoir lieu avec pour objectif, du renouveau, on a essayé de trouver d'autres choses un peu plus dynamiques pour changer un peu, mais sinon pour l'instant on en est juste aux prémices Monsieur le Maire, mais ça va se faire comme tous les ans. »

Monsieur le Maire : « Très bien, en tout cas vous avez estimé le coût de l'action à 8 000 € et je rappelle que c'est une action qui permet de concevoir un moment de détente pour une population qui n'a pas les moyens de s'évader en période estivale et de développer la prise d'initiatives des habitants puisque les habitants sont acteurs de ces quartiers d'été. »

Monsieur Poignard : « Je souhaite juste préciser Monsieur le Maire, que c'est une action en collaboration avec la Région. »

Monsieur le Maire : Merci pour cette précision Noël. »

Adopté à l'unanimité : POUR (32) : M. Xavier BARTOSZEK – Mme Jessica TANCA – M. Jean-Claude DENIS - Mme Mirtille STIEVENARD – M. Noël POIGNARD – Mme Catherine LERICHE – M. Yves CONDEVAUX – Mme Anne-Marie DERUELLE – M. Jean DEBEVE - Mmes Marie-Thérèse VALIN– Léone TAISNE - MM. Bruno COTTON (proc. à Mme Stiévenard) - Yannick CAMBIER – Mme Cathy LEFEBVRE – M. David PARIS – Mmes Virginie BUYSENS - Lydie FOUCAUT (proc. à Mme Lefebvre) – Mélanie DEILHES (proc. à M. Cambier) - MM. Nicolas FACON - Anthony BRASSART (proc. à M. Poignard) – Jérémy DURAND - Gwenaël DHEE (proc. à M. Denis) - Mme Christelle CHARLON - M. Thibault HOËL – Mme Samia BENSMAINE (proc. à Mme Tanca) - M. Michel MEURDESOLF - Mme Martine MOROGE - M. Eric WALRAEVE - Mmes Christelle LUTAS - Isabelle CHANTREAU – MM. Nazim FLICI (proc. à M. Fleury) - Rémy FLEURY.

9. CONTRAT UNIQUE D'AGGLOMÉRATION – ACTION « PÔLE DE PRÉVENTION ET DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ »

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du contrat unique d'agglomération, axe thématique « lien social », l'association LAPAGE met en œuvre une action « pôle de prévention et de soutien à la parentalité » afin de renforcer et valoriser les compétences éducatives des parents, favoriser l'égalité des chances à travers un accompagnement et une action précoce auprès des parents et lutter contre l'isolement social des familles.

Le coût de l'action s'élève à 54 500€. Celle-ci peut être financée par l'Etat (Contrat d'agglomération) à hauteur de 10 000€, le fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire à hauteur de 7 200€, le Conseil Départemental à hauteur de 5 500€, la Caisse d'allocations familiales à hauteur de 7 300€ et les autres établissements publics à hauteur de 14 500€.

L'association LAPAGE sollicite de la ville d'Aniche une subvention de **10 000€**.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, après avis de la commission des finances du 2 avril 2024 de verser une subvention de **7 500€** à l'association LAPAGE.

Monsieur le Maire : « Une dernière information qui n'est pas encore validée mais qui le sera sûrement jeudi lors du Conseil Communautaire c'est que certaines actions ont été fléchées pour être menées à l'échelon communautaire et si elles sont retenues dans le cadre du Contrat de Ville 2030 nous n'aurons pas à les soutenir financièrement puisque la Communauté de Communes les portera. Madame Tanca a participé à la réunion de cette après-midi à Cœur d'Ostrevent en présence du Sous-Préfet et évidemment des acteurs de

la vie sociale de notre territoire et l'action « parcours culturel » fait partie de celles qui pourraient être retenues à l'échelon communautaire. »

Adopté à l'unanimité : POUR (32) : M. Xavier BARTOSZEK – Mme Jessica TANCA – M. Jean-Claude DENIS - Mme Mirtille STIEVENARD – M. Noël POIGNARD – Mme Catherine LERICHE – M. Yves CONDEVAUX – Mme Anne-Marie DERUELLE – M. Jean DEBEVE - Mmes Marie-Thérèse VALIN– Léone TAISNE - MM. Bruno COTTON (proc. à Mme Stiévenard) - Yannick CAMBIER – Mme Cathy LEFEBVRE – M. David PARIS – Mmes Virginie BUYSENS - Lydie FOUCAUT (proc. à Mme Lefebvre) – Mélanie DEILHES (proc. à M. Cambier) - MM. Nicolas FACON - Anthony BRASSART (proc. à M. Poignard) – Jérémy DURAND - Gwenaël DHEE (proc. à M. Denis) - Mme Christelle CHARLON - M. Thibault HOËL – Mme Samia BENSMAINE (proc. à Mme Tanca) - M. Michel MEURDESOLF - Mme Martine MOROGE - M. Eric WALRAEVE - Mmes Christelle LUTAS - Isabelle CHANTREAU – MM. Nazim FLICI (proc. à M. Fleury) - Rémy FLEURY.

10. CONTRAT UNIQUE D'AGGLOMÉRATION –ACTION « PROJETS INITIATIVE CITOYENNE »

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du contrat Unique d'agglomération, l'association LAPAGE met en œuvre une action « Projets Initiative Citoyenne ». Le coût de l'action s'élève à 6 000 €. Elle peut être financée par le Conseil Régional à hauteur de 3 000€, L'association LAPAGE sollicite de la ville d'Aniche une subvention de 3 000€.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, après avis de la commission des finances du 2 avril 2024 de verser une subvention de **3 000€** à l'association LAPAGE.

Adopté à l'unanimité : POUR (32) : M. Xavier BARTOSZEK – Mme Jessica TANCA – M. Jean-Claude DENIS - Mme Mirtille STIEVENARD – M. Noël POIGNARD – Mme Catherine LERICHE – M. Yves CONDEVAUX – Mme Anne-Marie DERUELLE – M. Jean DEBEVE - Mmes Marie-Thérèse VALIN– Léone TAISNE - MM. Bruno COTTON (proc. à Mme Stiévenard) - Yannick CAMBIER – Mme Cathy LEFEBVRE – M. David PARIS – Mmes Virginie BUYSENS - Lydie FOUCAUT (proc. à Mme Lefebvre) – Mélanie DEILHES (proc. à M. Cambier) - MM. Nicolas FACON - Anthony BRASSART (proc. à M. Poignard) – Jérémy DURAND - Gwenaël DHEE (proc. à M. Denis) - Mme Christelle CHARLON - M. Thibault HOËL – Mme Samia BENSMAINE (proc. à Mme Tanca) - M. Michel MEURDESOLF - Mme Martine MOROGE - M. Eric WALRAEVE - Mmes Christelle LUTAS - Isabelle CHANTREAU – MM. Nazim FLICI (proc. à M. Fleury) - Rémy FLEURY.

11. CONSTITUTION DE PROVISION POUR RISQUE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que :

-L'article L2321-2 du CGCT indique qu'une provision doit être impérativement constituée par délibération du Conseil Municipal, dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la collectivité. Cette provision est constituée à hauteur du montant estimé par la collectivité de la charge qui pourrait en résulter, en fonction du risque financier encouru.

Lorsque le risque se concrétise, il conviendra de reprendre la provision pour régler la condamnation. Si le risque est écarté, la provision sera reprise par une recette de la section de fonctionnement

Vu les articles L. 2321-2 et R. 2321-3 du Code général des Collectivités Territoriales

Considérant la nécessité de constituer une provision pour risques dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la Commune,

Considérant le recours effectué par la Commune de Fenain suite à la rechute en accident de travail d'un fonctionnaire territorial de notre collectivité,

Considérant le contentieux en cours,

Monsieur le Maire propose de fixer le montant de la provision pour risque à **2 050€** repris au budget primitif au compte 6817.

Monsieur le Maire : « Vous le savez nous avons un contentieux avec la ville de Fenain depuis maintenant plusieurs années suite à un agent qui travaillait à Fenain qui est arrivé à Aniche et qui a fait une rechute d'un accident de travail qui a eu lieu à Fenain. Donc, nous sommes en procédure avec la ville de Fenain, ce qui ne nous empêche pas d'avoir de très bons contacts avec les élus et avec Madame Dupilet, Maire de Fenain. »

Adopté à l'unanimité : POUR (32) : M. Xavier BARTOSZEK – Mme Jessica TANCA – M. Jean-Claude DENIS - Mme Mirtille STIEVENARD – M. Noël POIGNARD – Mme Catherine LERICHE – M. Yves CONDEVAUX – Mme Anne-Marie DERUELLE – M. Jean DEBEVE - Mmes Marie-Thérèse VALIN– Léone TAISNE - MM. Bruno COTTON (proc. à Mme Stiévenard) - Yannick CAMBIER – Mme Cathy LEFEBVRE – M. David PARIS – Mmes Virginie BUYSENS - Lydie FOUCAUT (proc. à Mme Lefebvre) – Mélanie DEILHES (proc. à M. Cambier) - MM. Nicolas FACON - Anthony BRASSART (proc. à M. Poignard) – Jérémy DURAND - Gwenaël DHEE (proc. à M. Denis) - Mme

Christelle CHARLON - M. Thibault HOËL – Mme Samia BENSMAINE (proc. à Mme Tanca) - M. Michel MEURDESOLF - Mme Martine MOROGE - M. Eric WALRAEVE - Mmes Christelle LUTAS - Isabelle CHANTREAU – MM. Nazim FLICI (proc. à M. Fleury) - Rémy FLEURY.

12. SUBVENTION CCAS ET SAAD - PORTAGE DE REPAS ET AIDES A DOMICILE - BUDGET ANNEXE DU CCAS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée, que par délibération en date du 8 décembre 2021, le conseil d'administration du CCAS a décidé la création d'un budget annexe sous nomenclature budgétaire et comptable M22 pour le portage de repas à compter du 1er janvier 2022 avec une entrée en application au 1^{er} juillet 2022.

Le budget communal ayant octroyé au CCAS pour l'année 2024 une subvention globale de **560 000 €**, Au regard des prévisions budgétaires du CCAS et du SAAD, il y a lieu de répartir de la façon suivante le versement de cette subvention :

- Au budget principal du CCAS (M57) compte 657363 : **480 000€**
- Au budget annexe SAAD (M22) compte 65736211 : **80 000€**

Monsieur le Maire précise que ces sommes seront versées à chaque entité, mensuellement, ce qui est déjà le cas depuis le 1^{er} janvier 2022 pour le budget principal du CCAS et depuis le 1^{er} juillet 2022 pour le SAAD et que pour les années à venir il sera procédé de la même façon pour ces 2 budgets.

Monsieur sollicite de l'assemblée l'autorisation de répartir la subvention globale du CCAS comme indiqué précédemment pour 2024.

Monsieur le Maire : « Un point très important pour l'action sociale dans notre commune et Madame Stiévenard peut ouvrir grandes ses oreilles puisse qu'en tant qu'Adjointe aux affaires sociales et au logement et également Vice-Présidente du CCAS, elle sait défendre son budget avec Madame la Directrice du CCAS. »

Adopté à l'unanimité : POUR (32) : *M. Xavier BARTOSZEK – Mme Jessica TANCA – M. Jean-Claude DENIS - Mme Mirtille STIEVENARD – M. Noël POIGNARD – Mme Catherine LERICHE – M. Yves CONDEVAUX – Mme Anne-Marie DERUELLE – M. Jean DEBEVE - Mmes Marie-Thérèse VALIN– Léone TAISNE - MM. Bruno COTTON (proc. à Mme Stiévenard) - Yannick CAMBIER – Mme Cathy LEFEBVRE – M. David PARIS – Mmes Virginie BUYSENS - Lydie FOUCAUT (proc. à Mme Lefebvre) – Mélanie DEILHES (proc. à M. Cambier) - MM. Nicolas FACON - Anthony BRASSART (proc. à M. Poignard) – Jérémy DURAND - Gwenaël DHEE (proc. à M. Denis) - Mme Christelle CHARLON - M. Thibault HOËL – Mme Samia BENSMAINE (proc. à Mme Tanca) - M. Michel MEURDESOLF - Mme Martine MOROGE - M. Eric WALRAEVE - Mmes Christelle LUTAS - Isabelle CHANTREAU – MM. Nazim FLICI (proc. à M. Fleury) - Rémy FLEURY.*

13. DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DE LA PISCINE D'HORNAING

Monsieur le Maire informe l'assemblée que :

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Cœur de l'Ostrevent du 07 décembre 2023 reconnaissant l'intérêt communautaire de la piscine d'Hornaing à compter du 01^{er} juillet 2024.

Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Gestion de la piscine d'Hornaing du 05 mars 2024 approuvant la dissolution du Syndicat au 30 juin 2024

Conformément aux dispositions de l'article L5211-25-1 et L5211-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, les assemblées délibérantes des collectivités membres doivent être consultées.

Monsieur le Maire propose d'accepter la dissolution du Syndicat Intercommunal de la Piscine d'Hornaing à compter du 30 juin 2024 et la prise de compétence par la Communauté de Communes du Cœur de l'Ostrevent au 01^{er} juillet 2024.

Monsieur le Maire : « Vous vous souvenez qu'en décembre 2020 ou début 2021 nous avons adhéré au Syndicat Intercommunal de Gestion de la piscine d'Hornaing. Malheureusement, nos enfants n'ont jamais pu

aller à la piscine d'Hornaing puisqu'elle a pris feu, elle est actuellement en cours de travaux. Les membres du Syndicat de Gestion de cette piscine propose une dissolution du syndicat afin que la gestion de la piscine puisse revenir à la Communauté de Communes au même titre que la future piscine intercommunale d'Aniche, ce qui permettra de mutualiser les moyens des piscines d'Hornaing et d'Aniche et de pouvoir renvoyer nos enfants dès la réouverture de la piscine d'Hornaing. »

Madame Chantreau : « Je vais revenir à ma question annuelle sur le Syndicat de la piscine d'Hornaing. Depuis 2021, on paye une adhésion pour une piscine où nos écoliers n'ont jamais même mis un orteil dans l'eau. En fait, vous aviez laissé sous-entendre qu'on allait avoir un retour des sommes que l'on a versées en guise d'adhésion. On en est où à ce niveau-là ? »

Monsieur le Maire : « Alors sur un retour des sommes, je ne me souviens pas avoir sous-entendu que nous serions remboursés. »

Madame Chantreau : « Une partie, je n'ai pas dit la totalité. »

Monsieur le Maire : « Pour l'année en cours, on sera remboursé d'une partie, c'est-à-dire qu'on paiera moins que les années précédentes et vous savez comment ça marche, quand vous êtes membre d'une association et vous l'êtes, quand vous êtes membre d'un syndicat vous payez une cotisation. Cette cotisation permet de faire vivre le syndicat, l'Association ou toute société dans laquelle vous êtes. L'argent qu'on a pu donner dans ce syndicat -alors, effectivement nos enfants n'en ont pas encore bénéficié puisque les travaux ont pris un peu de retard - en tout cas elle devrait être ouverte pour la rentrée prochaine- toujours est-il que l'argent qui a été donné, il ne s'est pas envolé, il a permis de payer les agents du Syndicat, puisque le Syndicat c'est comme une collectivité, par exemple, notre piscine a fermé, il a fallu conserver nos fonctionnaires, on n'a pas dit à notre Maitre-nageur, la piscine est fermée maintenant tu t'en vas, non, on lui a retrouvé du travail. Donc, c'est le cas pour la piscine d'Hornaing puisqu'il y avait quand même des maitres-nageurs qui ont eu à travailler sur le projet de reconstruction de la piscine d'Hornaing et sa réouverture prochaine mais qui ont aussi été mis à disposition de la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent pour assurer la surveillance du plan d'eau de la base de loisirs de Rieulay. Donc cet argent, comme l'argent des autres communes qui ont adhéré au Syndicat, a permis déjà de payer le personnel et ensuite de faire vivre le Syndicat comme on pourrait faire vivre une collectivité. En tout cas, pour l'année 2024 à partir du moment où l'on acte la dissolution, évidemment que nous n'aurons plus à verser notre participation au Syndicat de la piscine d'Hornaing. »

Madame Chantreau : « Et donc, que devient ce personnel maintenant qu'il n'y aura plus de Syndicat. »

Monsieur le Maire : « Le personnel va être repris par la CCCO et restera sur le territoire, il sera au service de la piscine d'Hornaing et ensuite de la piscine d'Aniche quand elle sera ouverte et je peux vous dire que ça avance bien. J'étais justement à une réunion du comité de pilotage pendant que Madame Tanca était à la réunion politique de la ville et on a déjà validé l'avant-projet définitif. »

Madame Chantreau : « Merci. »

Monsieur le Maire : « J'espère avoir répondu à vos questions, ce qui est regrettable, vous ne l'avez pas dit mais vous pouvez le sous-entendre, c'est que nos enfants n'ont pas pu y aller et moi aussi je le regrette mais ils vont pouvoir bientôt bénéficier d'abord d'une piscine à Hornaing et très rapidement et ensuite d'une piscine à Aniche. »

Madame Chantreau : « Ce qui m'inquiète c'est que maintenant qu'elle devient intercommunale il y aura encore plus de communes qui voudront avoir accès à la piscine. Moi, ce qui me fait un peu peur c'est le nombre de créneaux qu'on va pouvoir offrir aux écoliers anichoïses à la rentrée. Est-ce qu'ils seront suffisants au regard du nombre d'élèves que nous devons envoyer en attendant que la piscine ouvre ses portes ? »

Monsieur le Maire : « Pour répondre à la question des créneaux, la répartition a déjà été étudiée depuis longtemps avec les membres du Syndicat intercommunal de la piscine d'Hornaing qui d'ailleurs seront prioritaires par rapport aux nouveaux adhérents qui font partie de la Communauté de Communes et qui deviennent d'office adhérents à cette piscine, puisque la piscine sera, comme vous le dites, ouverte à tous les enfants de CCCO, tout en sachant que par exemple une commune comme Loffre a l'habitude d'aller à Sin le Noble puisque c'est beaucoup plus proche de chez eux que de chez nous, et ils n'iront ni à Hornaing ni à Aniche, ça été clair au départ. En tout cas, j'ai vu des plannings dans lesquels les créneaux de nos enfants sont prévus. Concernant cette dissolution, Monsieur Condevaux, Monsieur Poignard et moi-même allons très régulièrement aux différents conseils syndicaux de ce syndicat, les choses sont sur les rails, ça devrait bien se passer et on en a d'ailleurs un demain. Monsieur Denis sait déjà qu'il pourra diminuer la participation, mais il l'a déjà inscrit dans son budget puisqu'on parle de la dissolution depuis la fin de l'année dernière. »

Adopté à l'unanimité : POUR (32) : M. Xavier BARTOSZEK – Mme Jessica TANCA – M. Jean-Claude DENIS - Mme Mirtille STIEVENARD – M. Noël POIGNARD – Mme Catherine LERICHE – M. Yves CONDEVAUX – Mme Anne-Marie DERUELLE – M. Jean DEBEVE - Mmes Marie-Thérèse VALIN – Léone TAISNE - MM. Bruno COTTON (proc. à Mme Stiévenard) - Yannick CAMBIER – Mme Cathy LEFEBVRE – M. David PARIS – Mmes Virginie BUYSENS - Lydie FOUCAUT (proc. à Mme Lefebvre) – Mélanie DEILHES (proc. à M. Cambier) - MM. Nicolas FACON - Anthony BRASSART (proc. à M. Poignard) – Jérémy DURAND - Gwenaël DHEE (proc. à M. Denis) - Mme Christelle CHARLON - M. Thibault HOËL – Mme Samia BENSMAINE (proc. à Mme Tanca) - M. Michel MEURDESOF - Mme Martine MOROGE - M. Eric WALRAEVE - Mmes Christelle LUTAS - Isabelle CHANTREAU – MM. Nazim FLICI (proc. à M. Fleury) - Rémy FLEURY.

14. REDEVANCE POUR L'OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL POUR LES CHANTIERS DE TRAVAUX SUR DES OUVRAGES DE RÉSEAUX DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ – APPLICATION DU DÉCRET 2023-797 DU 18 AOÛT 2023

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 18 septembre 2015, le conseil municipal a instauré la redevance d'occupation provisoire du domaine public communal pour les chantiers de travaux sur des ouvrages de réseaux de transport et de distribution d'électricité.

L'article R2333-105-2 du CGCT modifié par décret n° 2023-797 du 18 août 2023-art.1 a fixé les éléments permettant de calculer le plafond de la redevance due pour l'occupation provisoire du domaine public (RODPP) pour les chantiers de travaux menés sur les ouvrages du réseau public de distribution d'électricité.

Ainsi, selon le décret du 18 août 2023, le plafond de la redevance de la RODPP (travaux) est porté à 1/20^{ème} du montant de la redevance permanente (RODP).

Pour bénéficier du plafond doublé conformément aux articles R.233-105-2 et R.3333-4-2 du CGCT, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer ces RODP travaux au montant maximum prévu par la réglementation et de procéder à l'émission de titres de recettes correspondants.

Monsieur le Maire : « ERDF, le réseau d'électricité de France utilise notre domaine public pour acheminer l'électricité par conséquent, il y a lieu de lui demander le versement d'une redevance. Il en est de même pour le gaz qui passe sous nos trottoirs ou sous nos routes et pour tous les réseaux Telecom et compagnie, nous avons des redevances de GRDF, ERDF et de Orange qui font passer leurs réseaux sur le domaine public. Madame la Directrice qui a toujours tous les chiffres avec elle, m'informe que nous aurons 820 €, ça nous permettra de payer le bus pour emmener les personnes au marché Madame Forconi. »

Monsieur Denis : « Je voudrais préciser qu'on a déjà une redevance pour occupation du domaine public sur les ouvrages de transport de lignes électriques, pour les poteaux fixes déjà installés. Ce que l'on crée aujourd'hui c'est une redevance pour les chantiers provisoires, sur une durée limitée, dans la mesure où ils utilisent le domaine public. »

Monsieur le Maire : « Ce sont donc les deux chiffres que me présentaient Madame la Directrice 4 000 € je pense pour la redevance annuelle habituelle et les 820 € pour les chantiers, merci de ces précisions Monsieur l'Adjoint, on voit que vous gérez bien les finances de la commune. »

Adopté à l'unanimité : POUR (32) : M. Xavier BARTOSZEK – Mme Jessica TANCA – M. Jean-Claude DENIS - Mme Mirtille STIEVENARD – M. Noël POIGNARD – Mme Catherine LERICHE – M. Yves CONDEVAUX – Mme Anne-Marie DERUELLE – M. Jean DEBEVE - Mmes Marie-Thérèse VALIN– Léone TAISNE - MM. Bruno COTTON (proc. à Mme Stiévenard) - Yannick CAMBIER – Mme Cathy LEFEBVRE – M. David PARIS – Mmes Virginie BUYSENS - Lydie FOUCAUT (proc. à Mme Lefebvre) – Mélanie DEILHES (proc. à M. Cambier) - MM. Nicolas FACON - Anthony BRASSART (proc. à M. Poignard) – Jérémy DURAND - Gwenaël DHEE (proc. à M. Denis) - Mme Christelle CHARLON - M. Thibault HOËL – Mme Samia BENSMAINE (proc. à Mme Tanca) - M. Michel MEURDESOLF - Mme Martine MOROGE - M. Eric WALRAEVE - Mmes Christelle LUTAS - Isabelle CHANTREAU – MM. Nazim FLICI (proc. à M. Fleury) - Rémy FLEURY.

III. DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

27 mars 2024 : Travaux salle des sports Pierre de Coubertin - décision de signer avec le titulaire du lot n°4, la SAS KYRIELYS MENUISERIE, un avenant n°1 pour un montant total de 14 286,88 euros TTC pour tenir compte des travaux supplémentaires. Le marché passe donc de 340 460,98 euros à 354 747,86 euros

Monsieur le Maire : « Avant de vous lever, une fois n'est pas coutume, je m'étais dit qu'une fois par an, on pouvait faire un petit pot et en plus le jour du vote du budget c'est toujours bien de se retrouver ensemble pour boire un coup et manger une petite mignardise. Une dernière info, lors du dernier conseil municipal, je vous avais demandé qui était intéressé pour aller à Novy Bor en République Tchèque, je n'ai eu que 4 réponses, la clôture des inscriptions c'est ce soir puisqu'on devait déjà répondre pour le 5 avril, nous sommes le 9 et j'aimerais que demain nous puissions répondre au Maire de Novy Bor, donc si vous êtes partants pour aller à Novy Bor en octobre, vous venez voir Corinne ou Isabelle et vous donnez votre nom. Et on souhaite un joyeux anniversaire à Marie-Thérèse, bonne soirée à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20H15 et invite les conseillers municipaux à signer les documents budgétaires.